

AIDES LOCATIVES





Vous avez trouvé un alternance ? Via Humanis trouve votre logement

Prise en charge **gratuite** par le dispositif
Mobili Pass®*

* **Conditions :**

- être embauché(e) dans une entreprise de minimum 10 salariés
- habiter actuellement à +70km ou +1h15 en transport de votre nouveau lieu de travail
- minimum 2 ans entre chaque accompagnement


Une recherche de logement personnalisée

- Définition des critères de recherche
- Recherche de logements auprès des bailleurs
- Organisation d'une journée de visites
- Accompagnement à la signature de bail
- Assistance à l'ouverture des compteurs



Comment nous contacter?

 alternant@via-humanis.fr

 via-humanis.fr

 01 86 22 04 50



ViaHumanis

SOLUTIONS POUR LA MOBILITÉ GÉOGRAPHIQUE

Conditions d'éligibilité

- Avoir -30 ans
- Être alternant dans une entreprise privée du secteur non-agricole
- Avoir un logement proche de votre lieu de travail ou de votre école
- Avoir un salaire mensuel brut inférieur ou égal à 100 % du SMIC
- Déposer votre demande maximum 3 mois avant la date de démarrage de votre contrat d'alternance ou jusqu'à 6 mois après cette date

Faire une demande

- Sur le site d'[Action Logement](#)
aux horaires indiqués 



Aide Personnalisée au Logement (APL)

Conditions d'éligibilité

- Le logement doit être décent et conventionné
- Être locataire en résidence principale
- Respecter les plafonds de ressources


Faire une demande

- Sur le site de la [CAF](#) 
- Rubriques :
 - Aides et services
 - Mes services en ligne
 - Faire une simulation
 - Le logement

- ✓ Vous avez plus de 18 ans
- ✓ Vous travaillez
- ✓ Vous gagnez moins de 1500€
net environ par mois

Prime d'activité

Faire une demande

- Sur le site de la [CAF](#) 
- Rubrique :
 - Mes services en ligne
 - Faire une simulation
 - Simulation Prime d'activité

Conditions d'éligibilité

- Avoir +18 ans
- Respecter les plafonds de ressources (montant à déterminer lors de la simulation)


MON JOB, MON LOGEMENT ! UNE AIDE DE 1 000 € POUR L'INSTALLATION DES ACTIFS

ActionLogement 
RECONNU D'UTILITÉ SOCIALE

Conditions d'éligibilité

- Percevoir un salaire inférieur ou égal à 1.5x le SMIC
- Déménager pour vous rapprocher de votre lieu de travail et vivre à **moins de 30 minutes**

Faire une demande

- Sur le site d'[Action Logement](#) 
- Le délai entre la date d'effet du bail et la date de prise de fonction ne doit pas excéder 3 mois



AVANCE LOCA-PASS®


Aide pour financer le dépôt de garantie

Conseil et assistance
sur la constitution du
dossier

Prêt à taux
0% et sans frais
de dossier

- Avoir -30 ans

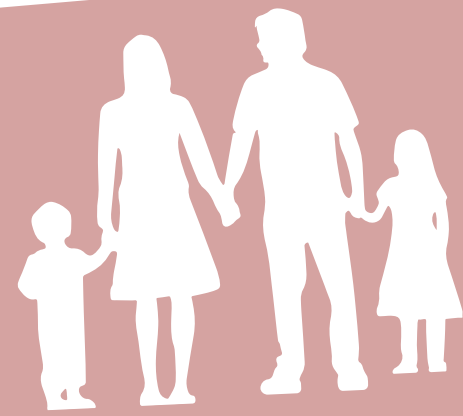
Faire
une demande

- Sur le site de [Locapass](#) 
- Durée maximum de versement : 25 mois
- Montant maximum de l'aide : 1 200€



ViaHumanis
SOLUTIONS POUR LA MOBILITÉ GÉOGRAPHIQUE

Pas de garant ?



Garant | me

Vous pouvez payer votre propre assurance de loyer impayé

Comment ?

- Avoir les ressources suffisantes pour payer votre loyer
- Avoir un référent de confiance ayant des ressources financière suffisantes (revenus à l'étranger, épargne et CDD acceptés)
 - Payer 3,5% du loyer annuel

Faire une demande

- Sur le site de [GarantMe](#)
- Remplir le formulaire



Laissez Via Humanis faire votre demande et ne payez que 3% de votre loyer annuel.

Conditions

- Avoir entre 18 et 30 ans
- Si +30 ans : être alternant dans une entreprise du secteur privé non agricole

VISALE.

CONNECTE EMPLOI ET LOGEMENT

Action Logement se porte garant gratuitement pour vous

Faire une demande

- Sur le site de [Visale](#)



Dossiers Via Humanis traités en priorité